Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_17-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-17

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL 2026-2036
VALIDATION DU SCHEMA, DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE TARIFAIRE ET DES MOYENS EN INGÉNIERIE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_17-DE

Vu *le code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-8*
Vu *les statuts de Brocéliande Communauté*
Vu *la délibération du Conseil Communautaire n°2024-070 du 08 juillet 2024 autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude diagnostic et du schéma directeur de l'Assainissement intercommunal,*
Vu *la notification du marché de maîtrise d'œuvre auprès d'ARTELIA pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal en date du 26 juillet 2024*
Vu *l'avenant n°1 signé le 06 juin 2025, pour une légère modification de la répartition des prestations entre les co-traitants.*
Vu *l'avenant n°2 signé le 1er juillet 2025, pour supprimer l'article 7 du CCAP sur la retenue de garantie*
Vu *l'avenant n°3 signé le 12 juillet 2025 pour permettre d'augmenter le nombre de contrôle de branchement au colorant chez les particuliers et le linéaire de test à la fumée sur le réseau public.*
Vu *le schéma directeur d'assainissement intercommunal*
Vu *le plan pluriannuel d'investissement*
CONSIDERANT *les conclusions du groupe de travail sur les industriels qui s'est tenu le 19 septembre 2025,*
CONSIDERANT *les conclusions du groupe de travail sur la convergence tarifaire qui s'est tenu le 10 septembre 2025,*
CONSIDERANT *l'avis du COPIL n°7 du SDAI en date du 15 janvier 2026 qui a choisi le scénario 1 à savoir engager l'ensemble des travaux proposés, en anticipant les besoins d'urbanisation des communes et en mettant en avant la qualité des milieux.*

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine, de la mutualisation, du grand et petit cycles de l'eau rappelle qu'avec la prise de compétence assainissement collectif, Brocéliande Communauté a décidé de se doter d'un Schéma Directeur Assainissement Intercommunal (SDAI) 2026-2036 afin de définir une feuille de route sur les investissements à venir pour les prochaines années. Cette étude a été confiée à Artelia après mise en concurrence.

Monsieur le Vice-Président détaille les différentes étapes de l'étude du schéma directeur, à savoir :
- Phase 1 : état des lieux, diagnostic
- Phase 2 : Campagne de mesure
- Phase 3 : investigations complémentaires
- Phases 4 : Elaboration du schéma directeur et d'un plan pluriannuel d'investissement

Monsieur le Vice-Président rappelle que cette étude de dix-huit mois a été réalisée en concertation avec les communes et l'ensemble des acteurs du territoire (l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la DDTM, la société LABOCEA, les exploitants SAUR et SUEZ) qui ont systématiquement été associés aux sept Copil servant à valider, étapes par étapes, les différentes orientations du schéma directeur.

Il indique qu'à l'issue de cette étude, un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux ayant pour objectif la qualité des milieux récepteurs a été validé par le Comité de pilotage du schéma directeur. Celui-ci met la priorité sur la suppression des surverses et la lutte contre les eaux parasites d'infiltration et comprend notamment :

→ Un programme de renouvellement des réseaux de l'ordre de 1% du patrimoine assainissement de Brocéliande Communauté pour un budget annuel moyen de 400 000 € sur la période 2026-2036

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_17-DE

→ La réhabilitation de 6 des 9 stations d'épuration du territoire, jugées non-conforme par la DDTM ou en limite de capacité, pour un budget de 13 560 400€ sur la période 2026-2036 (hors subventions et travaux divers et imprévus).

Scénario 1: 6_STEP					
ORIENTATIONS	**THÉMATIQUES**	***coût HT***	***Subvention AELB***	***Reste à charge BC***	***Date de début des travaux***
OUVRAGES	**STEP - BREAL-SOUS-MONTFORT**	*6 182 000 €*	1 973 997 €	**4 208 003 €**	2028
	STEP SAINT-PERAN	*1 164 000 €*	302 640 €	**861 360 €**	2027
	STEP - SAINT-THURIAL	*1 706 000 €*	413 070 €	**1 292 930 €**	2024
	STEP PLELAN-LE-GRAND	*1 428 400 €*	539 200 €	**889 200 €**	2030
	STEP PAIMPONT Nouvelle STEP	*2 200 000 €*	356 125 €	**1 843 875 €**	2033
	STEP MAXENT	*880 000 €*	220 000 €	**660 000 €**	2037
	Total	***13 560 400 €***	***3 805 032 €***	***9 755 368 €***	

ETP : 3 techniques + 0,5 support
Emprunt : 7 900 000 €
Caf Nette nécessaire sur 12 ans : 7 642 768,14 €
Montant et cible de la convergence tarifaire :
Impact Tarif usager : facture 80m3 à 297€ (+ 84,73€ sur 2025-2028)

Part fixe cible	36,4	part variable cible	1,75	Cible Convergence Tarifaire	2028

Le schéma et ses annexes dans leur intégralité sont joints à la présente délibération ; il détaille notamment la typologie, le coût des travaux (PPI) et le calendrier prévisionnel des investissements. Il définit également les besoins en termes d'ingénierie nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif sur la période 2026-2036 à hauteur de 3.5 ETP.

En parallèle, Monsieur le Vice-Président explique qu'une maquette budgétaire a été élaborée afin de définir une **cible et une durée de convergence tarifaire pour les usagers et les industriels** permettant de financer le Programme Pluriannuel de Travaux du schéma directeur et l'ensemble des dépenses liées à l'assainissement collectif. Il indique que pour être en mesure de financer ce programme de travaux, Brocéliande Communauté doit fixer une convergence tarifaire de part fixe à 36.40 € et de part variable à 1.75 € en 2028. Pour atteindre cet objectif, la convergence est envisagée comme suit :

Commune	2026		2027		2028		2029		2030	
	Part fixe EPCI (€)	Part variable EPCI (€/m3)	Part fixe EPCI (€)	Part variable EPCI (€/m3)	Part fixe EPCI (€)	Part variable	Part fixe EPCI (€)	Part variable	Part fixe EPCI (€)	Part variable
Bréal Sous Montfort	21,68 €	1,05 €	29,04 €	1,40 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Maxent	21,68 €	1,11 €	29,04 €	1,43 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Monterfil	28,80 €	1,27 €	32,60 €	1,51 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Paimpont	21,68 €	1,36 €	29,04 €	1,56 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Plélan	25,17 €	0,86 €	30,78 €	1,31 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Saint-Péran	36,40 €	1,52 €	36,40 €	1,64 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Saint-Thurial	36,40 €	1,95 €	36,40 €	1,85 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €
Treffendel	25,94 €	0,92 €	31,17 €	1,34 €	36,40 €	1,75 €	36,40 €	1,78 €	36,40 €	1,80 €

Industriel	2026			2027			2028			2029		
	Abonnement	Part variable (m3)	Part variable DCO (Kg)	Abonnement	Part variable (m3)	Part variable DCO (Kg)	Abonnement	Part variable (m3)	Part variable DCO (Kg)	Abonnement	Part variable (m3)	Part variable DCO (Kg)
Atelier de l'Argoat	5 888 €	0,247 €	0,569 €	5 000,00 €	0,45 €	0,45 €	5 000,00 €	0,52 €	0,52 €	5 000,00 €	0,58 €	0,58 €
Hydrachim	6 107 €	0,247 €	0,569 €	5 000,00 €	0,45 €	0,45 €	5 000,00 €	0,52 €	0,52 €	5 000,00 €	0,58 €	0,58 €
Inariz	6 047 €	0,247 €	0,569 €	5 000,00 €	0,45 €	0,45 €	5 000,00 €	0,52 €	0,52 €	5 000,00 €	0,58 €	0,58 €
Agriloops	29,66 €	1,050 €	0,000 €	2 000,00 €	0,45 €	0,45 €	2 000,00 €	0,52 €	0,52 €	2 000,00 €	0,58 €	0,58 €
Resteco	29,66 €	1,050 €	0,000 €	500,00 €	0,45 €	0,45 €	500,00 €	0,52 €	0,52 €	500,00 €	0,58 €	0,58 €
Solina	29,66 €	1,050 €	0,000 €	2 000,00 €	0,45 €	0,45 €	2 000,00 €	0,52 €	0,52 €	2 000,00 €	0,58 €	0,58 €
Superhalles	29,66 €	1,050 €	0,000 €	500,00 €	0,45 €	0,45 €	500,00 €	0,52 €	0,52 €	500,00 €	0,58 €	0,58 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_17-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- DE VALIDER le schéma directeur d'assainissement intercommunal 2026-2036 et ses annexes selon les conditions sus-exposées
- DE VALIDER la convergence tarifaire pour les usagers et les industriels comme exposées ci-dessus
- DE VALIDER le renforcement du service assainissement collectif pour le porter à 3.5 ETP

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ